



TV / Internet / Téléphone

Il existe divers fournisseurs de services internet, téléphone et TV câblée. Ces offres dépendent parfois du lieu de domicile. La grande majorité des habitants doit payer une taxe pour la radio et la télévision.

Redevances de radio et de télévision

Lorsqu'on possède dans son appartement un appareil qui permet de capter les programmes de radio et de télévision (y compris un ordinateur avec connexion internet), il faut payer une redevance de radio et de télévision. Cette redevance légale soutient les programmes de la télévision et de la radio officielles suisses (SRG SSR). La société Serafe est chargée du prélèvement de ces redevances. Les personnes qui bénéficient des prestations complémentaires peuvent être dispensées du paiement de la taxe.

Téléphone, internet, télévision par câble

Pour le téléphone, internet et la télévision par câble, il existe en Suisse divers fournisseurs, certains n'opérant que dans des régions bien précises. Les fournisseurs disponibles dépendent de la région et parfois même de l'immeuble. Il est bon de comparer les offres car les prix et les prestations divergent. Toute personne qui souhaite installer une antenne parabolique doit d'abord en discuter avec le bailleur et se renseigner auprès des voisins. Les connexions internet à domicile sont généralement très rapides. Il n'y a que peu de cafés internet car presque tous les ménages possèdent une connexion internet.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-bern.ch/fr/vivre/tv--internet--telephone